

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/23/2020040318/justel>

Dossier numéro : 2019-12-23/03

Titre

23 DECEMBRE 2019. - Arrêté ministériel concernant les contrats de gestion, les indemnités de service et la vision de gestion repris aux articles 2.1.6 et 2.1.9 du décret du 28 mars 2014 relatif à la rénovation rurale.
(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 19-02-2020 page : 9963

Entrée en vigueur : 29-02-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)